

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12.107

L'An deux Mille Douze, le 29 juin, à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 22 juin 2012

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 juin 2012

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. BESSON représenté par M. GIRAUD
M. COASSIN représenté par M. LABIA
M. MEGLIO représenté par M. SIMONNET
M. PAVON représenté par M. FILOCHE

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE – Mme DUMAS

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 31

Madame Marie DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION DE STOCKAGE, DE DEPOLLUTION, DE DEMONTAGE, DE DECOUPAGE DE VEHICULES HORS D'USAGE, SUR LA COMMUNE DE SAINT-SULPICE DE ROYAN, PAR LA SOCIETE CANYON'S 4X4

RAPPORTEUR : M. GIRAUD

VOTE : UNANIMITE

Par un arrêté du 20 avril 2012, Madame la Préfète de la Charente-Charente-Maritime a prescrit l'ouverture d'une enquête publique, du 22 mai au 22 juin 2012, au titre de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation de stockage, de dépollution, de démontage et de découpage de véhicules hors d'usage, par la société CANYON'S 4X4, sur le territoire de la commune de Saint-Sulpice de Royan.

Conformément aux dispositions de l'article R 512-20 du Code de l'Environnement, Madame la Préfète a demandé l'avis du conseil municipal, au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu l'avis de l'inspecteur des installations classées en date du 7 février 2012,
- Vu l'avis de l'autorité environnementale sur l'étude d'impact, en date du 3 avril 2012
- Vu l'avis de la Commission " Environnement, Développement Durable et Estuaires",
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter une installation de stockage, de dépollution, de démontage et de découpage de véhicules hors d'usage, par la société CANYON'S 4X4, sur le territoire de la commune de Saint-Sulpice de Royan.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 5 juillet 2012

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD